



DELIBERATION N°2021 N° 2021- 59/CCOG-RH
relative à la Modification de la délibération n°2020-70/CCOG-RH
sur la création d'emplois permanents et non permanents

L'An Deux Mille vingt et un le mercredi trente et un mars, à neuf heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle des Délibérations de la mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	26
Absents	19
Procurations	04
Votants	30

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 25 mars 2021.

Publiée le : 12 AVRIL 2021

PRÉSENTS :

Mme AFOEDINI Linda – M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François – M. ANELLI Serge - Mme APAGI Jocelyne – M. APAYACA Valentin - Mme BALLA Simone - Mme BARTEBIN Barbara - M. BOISROND Ferdinand – Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules – M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte – Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette – M. PAPAYO Mickle – Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude – Mme SEIKA Audrila Georgie – M. SELLIER Bernard – M. SIDA André - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

M ; YA Tchoua a donné procuration à Mme CHARLES Sophie,
M. BENTH Albéric a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène,
Mme ADELAAR Esseline a donné procuration à M. KWASIBA Emeline,
M. AGOUSSA Migill a donné procuration à M. PAPAYO Mickle.

ABSENTS EXCUSES :

M. ADAM Lédick - Mme ADELAAR Esseline - Mme APAGI Jocelyne - M. BENTH Albéric - Mme CHARLES Marie-Hélène - M. EDWIN Moïse - M. MARTIN Paul - M. SOEWA Marciano - M. YA Tchoua

ABSENTS :

- Mme AGEILAS Sylviana - Mme CHEN Célia - M. CHAUMET Chris - M. DEKON Philippe - M. DOLLOUE Winston - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. RICHENEL Auguste - M. THOMAS Franck

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Madame BARTEBIN Barbara**, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



Ouest Guyane
un territoire, des projets, un avenir

Délibération N° 2021 - 59/CCOG-RH
relative à la Modification de la délibération n°2020-70/CCOG-RH
sur la création d'emplois permanents et non permanents

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 34,

VU la délibération n°2020-70/CCOG-RH du 30 novembre 2020 relatif à la création d'emplois permanents et non permanents,

CONSIDERANT les besoins du service,

Madame la Présidente expose que par délibération n°2020-70/CCOG-RH en date du 30 novembre 2020, l'assemblée délibérante avait procédé à la création de plusieurs emplois dont celui de chargé(e) d'études prospective et de planification territoriale à temps complet au grade d'attaché principal. La Présidente propose de modifier les conditions d'accès à cet emploi et de l'ouvrir également aux candidats titulaires du grade d'attaché hors classe.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la modification de l'emploi de chargé d'études prospectives et de planification dans les conditions proposée par la Présidente.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE la modification de l'emploi de chargé d'études prospectives et de planification dans les conditions proposée par la Présidente.

VOTE => Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



LA PRÉSIDENTE

Sophie CHARLES
Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.